

## **DELIBERATION N° 2008/12-04 - PLAN D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE (PIEAN) – RENOUELEMENT DE L'ADHESION (2008-2012)**

### **Rapporteur : Monsieur William LOMBARD**

Constitué en 1996, le P.I.E.A.N. est un dispositif destiné à favoriser le retour à l'emploi ou à la formation qualifiante des personnes les plus en difficulté. Le PIEAN a ainsi déroulé deux protocoles pluriannuels jusqu'au 31 décembre 2007.

La ville de Ludres a adhéré au P.I.E.A.N. en 1997 (délibération n°97/04-01 du 28 avril 1997) et a renouvelé son adhésion en 2007 (délibération n°2007/09-04 du 24 septembre 2007).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le P.I.E.A.N. a été reconduit pour une durée pluriannuelle de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2012, et sera renouvelé ensuite d'année en année par voie d'avenants.

Pour la nouvelle période 2008-2012, le P.I.E.A.N. se renforcera autour de quatre orientations principales partagées par les partenaires du plan :

- la mise en place de parcours intégrant 3 dimensions (sociale, formation et emploi) dont l'objectif est de permettre l'obtention d'une qualification reconnue et/ou un emploi durable (emploi de plus de 6 mois, CDI, contrat en alternance,...) ;
- de travailler à la mise en œuvre de passerelles entre le monde de l'insertion et celui des entreprises du secteur marchand en orientant les projets professionnels vers les métiers porteurs d'emplois et en amplifiant les mises en situation de travail des bénéficiaires ;
- collaborer avec le monde des entreprises par la mise en œuvre d'actions répondant conjointement aux intérêts des bénéficiaires et des entreprises : identification des besoins des entreprises, ingénierie de formations et d'actions visant la satisfaction de ces besoins, incitation à intégrer des bénéficiaires grâce à des contrats de travail de droit commun ou des mesures spécifiques mises en œuvre localement ;
- une contribution aux dispositifs existants : assistance technique aux opérateurs porteurs d'actions d'insertion professionnelle, contribution aux études et actions territoriales dans le domaine de l'emploi et de l'insertion, valorisation du travail de proximité des collectivités ;

D'un point de vue quantitatif, le P.I.E.A.N. se fixe comme objectif d'insérer 50% des personnes en parcours dans un délai de 18 mois en moyenne. Ces parcours devront aboutir pour les bénéficiaires à un emploi d'une durée d'au moins 6 mois, aidé ou non, dans le secteur marchand, ou l'obtention d'une qualification valorisable sur le marché de l'emploi.

Pour parvenir à ces objectifs, le P.I.E.A.N. interviendra sur les axes suivants :

- un travail partenarial s'appuyant sur l'existant, notamment sur le plan d'actions de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;
- une construction partagée et effective de parcours d'insertion ;
- une amplification dans le monde économique en offrant une réponse aux besoins des entreprises ;
- un ancrage sur les territoires et le local avec une valorisation du travail de proximité des collectivités dans la prise en charge des personnes en difficulté ;
- une assistance technique aux opérateurs porteurs d'actions, existants ou potentiels ;
- une contribution aux études et actions territoriales dans le domaine de l'emploi.

Il convient de noter que sur la période 2001-2007, la ville de Ludres a versé une participation annuelle de 344,85 € calculée en fonction du nombre d'habitants (0,05 €/habitant) pour la période 2001-2007.

Le nouveau protocole fixe les mêmes conditions d'adhésion, notamment financières.

Le paiement de la cotisation au P.I.E.A.N. est imputé au compte 6281. Pour l'exercice 2008, les crédits nécessaires figurent au budget.

*Intervention de Madame SURGET, Groupe Ludres Ensemble :*

*Les élus de Ludres Ensemble souhaiteraient connaître le montant du budget du P.I.E.A.N. Différents publics sont concernés par cette structure : quelle est la hiérarchisation des crédits contenus dans l'enveloppe ?*

*Les opérations financées par le P.I.E.A.N. sont-elles toujours définies par celui-ci ?*

*Le P.I.E.A.N. se fixe comme objectif d'insérer 50 % des personnes dans un délai de 18 mois : qu'en est-il ?*

*Existe-t-il un bilan qui pourrait être communiqué aux élus ?*

*Intervention de Madame DEHOVE-ALOSI, Groupe Ludres Autrement et Pour Tous :*

*Nous souhaitons connaître le nombre de Ludréens qui ont été bénéficiaires du dispositif et sur quelle période ?*

*Réponse de Monsieur le Maire :*

Le nombre de bénéficiaires sur la commune de Ludres, pour la période 2001-2007 est de 30. Sur ces 30 personnes, 5 ont pu mener à bien un parcours d'insertion notamment au CHU de Brabois. La période visée est celle du contrat d'adhésion.

D'un point de vue financier, les différents intervenants sont le Grand Nancy, le Conseil Général et la Région Lorraine, En ce qui concerne les chiffres que vous demandez, je vous les communiquerai lors d'une prochaine séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de renouveler l'adhésion de la Ville de Ludres au P.I.E.A.N. pour la période 2008-2012 aux mêmes conditions que la période précédente (2001-2007) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte nécessaire ;
- de prévoir les crédits nécessaires aux budgets 2009, 2010, 2011 et 2012 au compte 6281.